

[BOUYGUES TELECOM] TELETRAVAIL : quand l'entreprise économise, mais que les salariés paient.

Télétravail : une nécessité pour l'entreprise

- Le site d'île-de-France est saturé.
- Le télétravail est indispensable pour l'organisation du travail.
- La direction évite ainsi d'investir dans de nouveaux locaux.

Des économies... qui ne sont pas partagées

En télétravail, les salariés paient de leur poche :

- Chauffage
- Électricité
- Équipement domestique
- Pas de prise en charge pour les repas du midi
- La valeur créée n'est pas partagée avec les salariés.

L'accord télécom prévoit :

- Négociation des frais de repas des télétravailleurs.
- Participation aux frais liés au télétravail.

La CFDT réclame une meilleure prise en charge des frais liés au télétravail.

bouygues teletravail

Télétravail : quand l'entreprise économise, mais que les salariés paient

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Télétravail : quand l'entreprise économise, mais que les salariés paient](#)